

# Loi de finances pour 2026 : des coupes budgétaires maintenues et une austérité prolongée pour les associations

Le projet de loi de finances initial pour 2026 (PLFi) présentait un nouveau budget d'austérité pour le secteur associatif après plusieurs coupes massives dans la loi de finances pour 2025 et le décret d'annulation de crédits de 2024. Plus précisément, [Le Mouvement associatif a estimé dans un communiqué de presse du 3 novembre 2025](#), à plus d'un milliard d'euros les diminutions des crédits en faveur du tissu associatif.

Ces nouvelles baisses s'inscrivaient dans un contexte particulièrement alarmant pour le secteur associatif, marqué par une santé financière particulièrement dégradée. Celle-ci a été largement documentée [par les études portées par Le Mouvement associatif, Hexopée et le Réseau National des Maisons des Associations](#) et illustrée par les données du Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) qui montrait que l'année 2025 était une année record concernant les plans de sauvegarde et les liquidations des associations.

Dans la continuité de la mobilisation du 11 octobre « *Ça ne tient plus !* », Le Mouvement associatif s'est mobilisé tout au long des débats parlementaires sur le projet de loi de finances pour 2026 afin de tenter de limiter ces coupes et de rappeler que le secteur associatif n'est pas une variable d'ajustement budgétaire mais un acteur économique, social et démocratique indispensable. Son action s'est notamment matérialisée par le dépôt de liasses d'amendements avec ses partenaires de l'ESS, la mobilisation de son réseau pour interpeller les acteurs politiques ou encore par des lettres ouvertes, des communiqués de presses, des rencontres parlementaires et gouvernementales...

Si Le Mouvement associatif souligne que plusieurs arbitrages ont tourné en faveur du monde associatif au Parlement, la version finale remodelée par le gouvernement entérine des arbitrages budgétaires défavorables aux associations, loin de répondre aux enjeux actuels qui frappent le secteur et en méconnaissance du rôle joué chaque jour par ces structures d'intérêt général.

## 1. Les évolutions budgétaires dans la loi de finances (LFI) pour 2026

### A- Jeunesse et vie associative (BOP 163)

Dans la LFI pour 2026, le programme n°163 « *Jeunesse et vie associative* » passe à 647 millions d'euros (en augmentation de 24 millions d'euros par rapport à la première version du PLF) contre 841 millions en 2025. Cela représente 194 millions de baisse sur le programme soit 23%. Si cela s'explique en partie par la suppression du SNU (qui représentait 65 millions d'euros en 2025), les autres actions perdent 129 millions d'euros entre les LFI 2025 et 2026.

- **Service civique** : la version initiale du PLF prévoyait 465 millions d'euros pour le service civique (soit 114 millions d'euros en moins par rapport à 2025, soit une baisse de 20%). Dans sa version finale, un amendement du gouvernement est venu repréciser que 135 000 services civiques seraient accueillis en 2026 (soit autant qu'en 2025). En revanche, alors que le Sénat avait voté 45 millions supplémentaires pour 135 000 services civiques, le gouvernement a limité ces crédits à seulement 30 millions d'euros de plus.
- **Colos apprenantes** : malgré plusieurs amendements issus des formations politiques de gauche, du centre et de la droite, la suppression des Colos apprenantes est maintenue. La CNAF devrait toutefois débloquer 20 millions pour poursuivre un dispositif similaire.
- **Mentorat** : la coupe budgétaire initiale de 4,5 millions d'euros sur le financement du mentorat a également été maintenue (29 M€ en 2025 et 24,5 M€ en LFI pour 2026).
- **FDVA, Guid'asso, FONJEP** : ces lignes ont été préservées et n'ont pas connu d'évolution entre 2025, le PLF2026 et la version finale du texte.

## B- Lignes transverses et fiscalité

- **Économie Sociale, Solidaire (ESS) (programme n°305)** : la mobilisation parlementaire et les amendements portés avec ESS France et l'ensemble des acteurs de l'ESS ont permis le rétablissement des crédits de l'ESS de 13 à 20 millions d'euros, comme en LFI pour 2025
- **Parcours Emplois Compétences (Programme n°102)** : la loi de finances pour 2026 réduit considérablement le nombre de Parcours Emplois Compétences, ne prévoyant que 16 000 entrées en 2026 contre 50 000 entrées en 2025, pour un programme qui a déjà été divisé par 4 en quatre ans.
- **Taxe d'apprentissage** : en dépit de la mobilisation des acteurs de l'ESS, l'exonération de la taxe d'apprentissage pour les associations a été supprimée par la LFI 2026, comme prévu par le PLFI. La hausse des coûts pour le monde associatif est estimée à hauteur de 230 millions d'euros supplémentaires.
- **Taxe sur les salaires** : les tentatives portées par le secteur de l'ESS pour instaurer un taux unique de la taxe sur les salaires à 4,25 % pour les associations n'ont pas été adoptés, y compris l'amendement de repli proposant cette mesure pour les structures employant moins de 250 salarié-es.
- **Dons "Coluche"** : la loi de finances pour 2026 entérine le doublement de l'incitation fiscale à la générosité des particuliers en faveur des organismes d'aide aux plus démunis. Cet article porte à 2000 € le plafond de versements ouvrant droit au taux majoré de 75 % de la réduction d'impôt au titre des dons des particuliers.

## C- Autres lignes sectorielles

- **Insertion par l'Activité Economique (IAE)** (répartie entre les programmes 102 et 103) : la loi de finances pour 2026 entérine une baisse finale de 112 millions d'euros, face à la pression parlementaire et la mobilisation des structures associatives de l'insertion. En revanche, ce rehaussement des crédits reste inférieur aux arbitrages effectués en commission des finances de l'Assemblée nationale (+244 M€) et au Sénat (+139 M€).
- **Solidarité internationale** (programme n°209) : la baisse initiale des crédits alloués au programme qui concentre de nombreuses subventions à destination des associations a été aggravée, passant de -434 à -484 millions d'euros dans le texte final. Plus globalement, le budget dédié à la mission budgétaire « Aide publique au développement » a fait l'objet d'une autre coupe par le gouvernement dans la LFI pour 2026 passant de -700 millions d'euros à -800 millions d'euros (-18 % par rapport à la LFI 2025, -38 % par rapport à LFI 2024).
- **Politique de la ville** (programme n°147) : la hausse initiale du programme de 609 millions à 651 millions d'euros était trompeuse car la ligne dédiée au financement associatif était diminuée de 25 millions d'euros. Cette baisse a été légèrement réduite par le vote d'un amendement gouvernemental octroyant 5 millions d'euros de plus pour le dispositif « Quartiers d'été ».
- **Sport** (programme n°219) : le PLF initial prévoyait une baisse des crédits alloués au sport de 594 à 554 millions. La LFI pour 2026 adoptée rehausse cette diminution d'1% supplémentaire soit 6 M€ (554M€ contre 548M€) correspondant à l'annulation des crédits mis en réserve. Contrairement à la première version, il a été indiqué que le Pass'Sport serait finalement préservé pour les 6-13 ans.
- **Tiers-lieux** (programme n°135) : la version finale maintient une coupe très importante sur le programme des tiers-lieux portés par l'ANCT. Dans sa version initiale, ce programme passait de 13 millions à 700 000 €. Alors qu'une mobilisation de la gauche et du centre au Sénat avait permis de préserver une partie de ce programme en y ajoutant 9 millions supplémentaires, la version finale du PLF réduit ce programme à 1,2 millions d'euros.

## 2. Un bilan contrasté, loin de répondre à l'urgence et aux besoins du secteur

**Malgré la mobilisation, la baisse d'un milliard d'euros pour les associations dénoncée par Le Mouvement associatif dès la première version du PLF, se confirme.** La confrontation des arbitrages budgétaires mentionnés précédemment, qu'ils aient permis le rétablissement, le rehaussement ou, à l'inverse, l'aggravation des baisses de crédits permet d'obtenir les chiffres suivants :

- Solidarité internationale : - 484 millions d'euros dont 270 millions d'euros pour les seules associations
- Jeunesse et vie associative : - 194 millions d'euros
- IAE : - 112 millions d'euros
- Sport : - 46 millions d'euros
- Politique de la ville : - 20 millions d'euros
- Tiers lieux : - 12 millions

- Taxe d'apprentissage : - 230 millions d'euros

Le résultat indique une baisse de 1,1 milliard d'euros ! Faute de données lisibles, ce calcul n'inclut pas les arbitrages budgétaires qui ont eu lieu dans le domaine de la culture, de l'environnement, de l'aide aux migrant-es et aux réfugié-es. Les rares avancées obtenues ne sont pas suffisantes pour masquer le fait qu'une nouvelle fois, les associations auront été considérées comme une variable d'ajustement.

Le Mouvement associatif dénonce le maintien des coupes budgétaires massives qui frappent le secteur associatif, au mépris des 20 millions de bénévoles et des 1,5 millions de salarié.es qui chaque jour répondent à des besoins d'intérêts généraux dans un esprit de cohésion et de fraternité.

Par ailleurs, celui-ci s'interroge sur l'opacité du financement de certaines mesures dont le rétablissement a été annoncé par le gouvernement. Parmi elles, Le Mouvement associatif regrette le manque de clarté entourant le rehaussement du financement du service civique à 45 millions d'euros alors que la budgétisation précédente estimait ce besoin à au minimum 60 millions d'euros. De même, s'il salue le maintien d'un dispositif similaire aux Colos apprenantes et le Pass'Sport pour les 6-13 ans, il s'inquiète dans l'absence de communication autour de leurs modalités de financements.